Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche
researchportal.unamur.be
University of Namur

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L’abbaye de La Ramée et le clergé paroissial. Autour d’un conflit relatif à Noville-sur-Méhaigne (mil. XIIIe siècle)

Ruffini-Ronzani, Nicolas

Published in:
"Il lui donna le nom de Ramey". L'abbaye de La Ramée à travers ses archives (1216-2016)

Publication date:
2016

Document Version
Version créée dans le cadre du processus de publication ; mise en page de l'éditeur ; généralement non rendue publique

Link to publication

Citation for pulished version (HARVARD):
Ruffini-Ronzani, N 2016, L’abbaye de La Ramée et le clergé paroissial. Autour d’un conflit relatif à Noville-sur-Méhaigne (mil. XIIIe siècle). Dans M Van Eeckenrode & S De Valeriola (eds), *"Il lui donna le nom de Ramey". L'abbaye de La Ramée à travers ses archives (1216-2016).* Archives générales du Royaume, Bruxelles, p. 38-41.

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 25. Apr. 2024

L'abbaye de La Ramée et le clergé paroissial

Autour d'un conflit relatif à Noville-sur-Mehaigne (mil. XIIIe siècle)

Par Nicolas RUFFINI-RONZANI (Université de Namur)

Sous l'Ancien Régime, les institutions ecclésiastiques ne sont pas seulement des lieux de prière ; les clercs qui les habitent sont également de véritables seigneurs temporels exerçant des droits sur des terres et sur des hommes. Dans ces circonstances, l'histoire d'une maison religieuse – au même titre que celle de tout autre acteur économique de premier plan – est souvent jalonnée de plaintes, de dissensions et de conflits. Celle de l'abbaye de La Ramée n'échappe pas à la règle. Globalement bien préservées, les archives de la communauté conservent en effet la trace des discordes, nombreuses, ayant troublé la quiétude des sœurs. Les premiers heurts surgissent, sans surprise, avec les premières acquisitions, soit quelques années seulement après l'installation des cisterciennes à Jauchelette. Un dossier, en particulier, se distingue par sa richesse. Datant du milieu du XIIIe siècle, il porte sur la modeste localité de Noville-sur-Mehaigne – que la documentation qualifie de Noville-Saint-Philibert –, située à une dizaine de kilomètres de La Ramée. Le village occupe une belle place dans le patrimoine des moniales*. Très tôt, sans doute dès les environs de 1220, ces dernières se sont appliquées à y accumuler des parts de la grosse dîme* sur les grains, comme en témoignent deux chartes émanant, pour l'une du prince-évêque de Liège, pour l'autre d'humbles aristocrates locaux[1]. À Noville, La Ramée partage ces droits avec une autre communauté dont le rayonnement surpasse largement celui des cisterciennes, l'abbaye de Villers, qui y possède un quart de la dîme. C'est dans ce contexte qu'éclate, vers 1250-1260, un différend autour du droit de patronat et, indirectement, des dîmes de Noville-sur-Mehaigne. Il est difficile de résumer succinctement ce conflit complexe et embrouillé. Schématiquement, celui-ci met aux prises les clercs Robert de Pellaines et Eustache de Branchon, qui, tous deux, revendiquent la capacité de desservir l'église paroissiale locale, une église laissée vacante suite au décès de son curé, un certain Gilles. Dans le bras de fer qui l'oppose à Eustache, Robert est épaulé par les abbayes de Villers et de La Ramée, tandis que son rival jouit du soutien d'une poignée de nobliaux locaux, qu'il faut peut-être identifier comme les descendants de ceux qui avaient autrefois cédé à La Ramée leurs dîmes de Noville. Le désaccord s'envenimant, il est rapidement porté devant la juridiction ecclésiastique conciliaire incarnée par l'archidiacre liégeois Gérard de Pesche, chanoine du chapitre* cathédral Saint-Lambert. Chacune des parties fourbit alors ses armes, en convoquant les témoins les plus à même de conforter ses positions. Un important ensemble documentaire est produit à l'occasion ; il est parvenu jusqu'à nous en intégrant, on ne sait trop quand ni comment, les archives de l'abbaye de La Ramée.

Le dossier documentaire conservé dans les archives des cisterciennes est matériellement impressionnant. Il se compose de vingt-deux feuillets de parchemin aux dimensions variables, mais oscillant entre 160-175 mm de largeur et 600-750 mm de hauteur. Ces pièces sont pour la plupart couvertes d'une écriture serrée, parallèle au petit côté (*carta transversa*) et riche en abréviations. Toutes ne contiennent cependant pas le même genre d'information. Rédigés par une seule et même main – probablement celle d'un clerc au service de la cathédrale Saint-Lambert de Liège –, les six parchemins actuellement rangés sous la cote 76 consignent une quinzaine de témoignages favorables à Eustache de Branchon et à ses partisans, tandis que les cinq et sept pièces cotées 77 et 78 enregistrent la parole des témoins soutenant plutôt les revendications de Robert de Pellaines[2]. Chacune de ces pièces porte une entaille destinée à laisser passer une queue de parchemin, un indice laissant à penser que ces documents étaient scellés. Toutes portent également au verso une numérotation du XIIIe siècle indiquant l'ordre dans lequel doivent se lire les pièces. Si, dans leur grande majorité, les hommes et femmes interrogés devaient s'exprimer en français, leur témoignage a été retranscrit en latin. Les dépositions

[1] AÉLLN, *AEB*, n°10118/9 et 11.

[2] Les parchemins rassemblés sous les cotes 77 et 78 sont en fait identiques par leur contenu, ce sont les mêmes témoignages qui y sont consignés.

nous sont donc parvenues à travers un prisme déformant. C'est d'autant plus vrai que les témoins n'ont pas eu l'occasion de donner libre cours à leur parole ; ils ont plutôt dû s'exprimer sur des « articles » – pour reprendre le terme du copiste –, c'est-à-dire répondre à des questions portant sur des aspects bien précis du conflit. Fort similaires les uns aux autres, les témoignages sont très cadrés, voire quelque peu stéréotypés. Qui sont ces individus auprès desquels on s'enquiert du droit de patronat de l'église de Noville-sur-Mehaigne ? Leurs profils sont à vrai dire très variés, même si tous les déposants présentent un point commun : celui de disposer d'une autorité politique ou morale conférant à leur témoignage une certaine crédibilité. Parmi la quinzaine de témoins convoqués par chacune des parties, on retrouve pêle-mêle des chevaliers de second rang implantés à Noville, des clercs séculiers tels le chapelain de Thorembais ou le doyen de chrétienté d'Hanret, plusieurs religieuses de La Ramée, dont une ancienne abbesse*, un convers* au service de cette même communauté et enfin, du côté d'Eustache de Branchon seulement, de vénérables vieillards dont on fait appel aux souvenirs. À bien y regarder, il semble que Robert de Pellaines, et à travers lui les abbayes de Villers et de La Ramée, reçoivent essentiellement l'appui d'ecclésiastiques, tandis que leurs adversaires peuvent plutôt compter sur le soutien de la communauté paroissiale de Noville. C'est sans doute à partir de ces témoignages que les démêlés entre Eustache de Branchon, Robert de Pellaines et leurs soutiens respectifs ont été tranchés.

Mais les archives de La Ramée renferment également une autre pièce majeure rédigée dans le cadre de ce conflit : les quatre feuillets de parchemin aujourd'hui conservés sous la cote 75, qui, comme en témoignent les traces de coutures présentes dans leurs marges supérieures et inférieures, ne formaient à l'origine qu'un seul rouleau. Pour des raisons inconnues, celui-ci a été démembré à une date indéterminée par un archiviste peu scrupuleux. Destiné à un usage personnel, ce document passablement raturé et à la mise en page fruste – pour ne pas dire déroutante – s'avère d'interpréta-

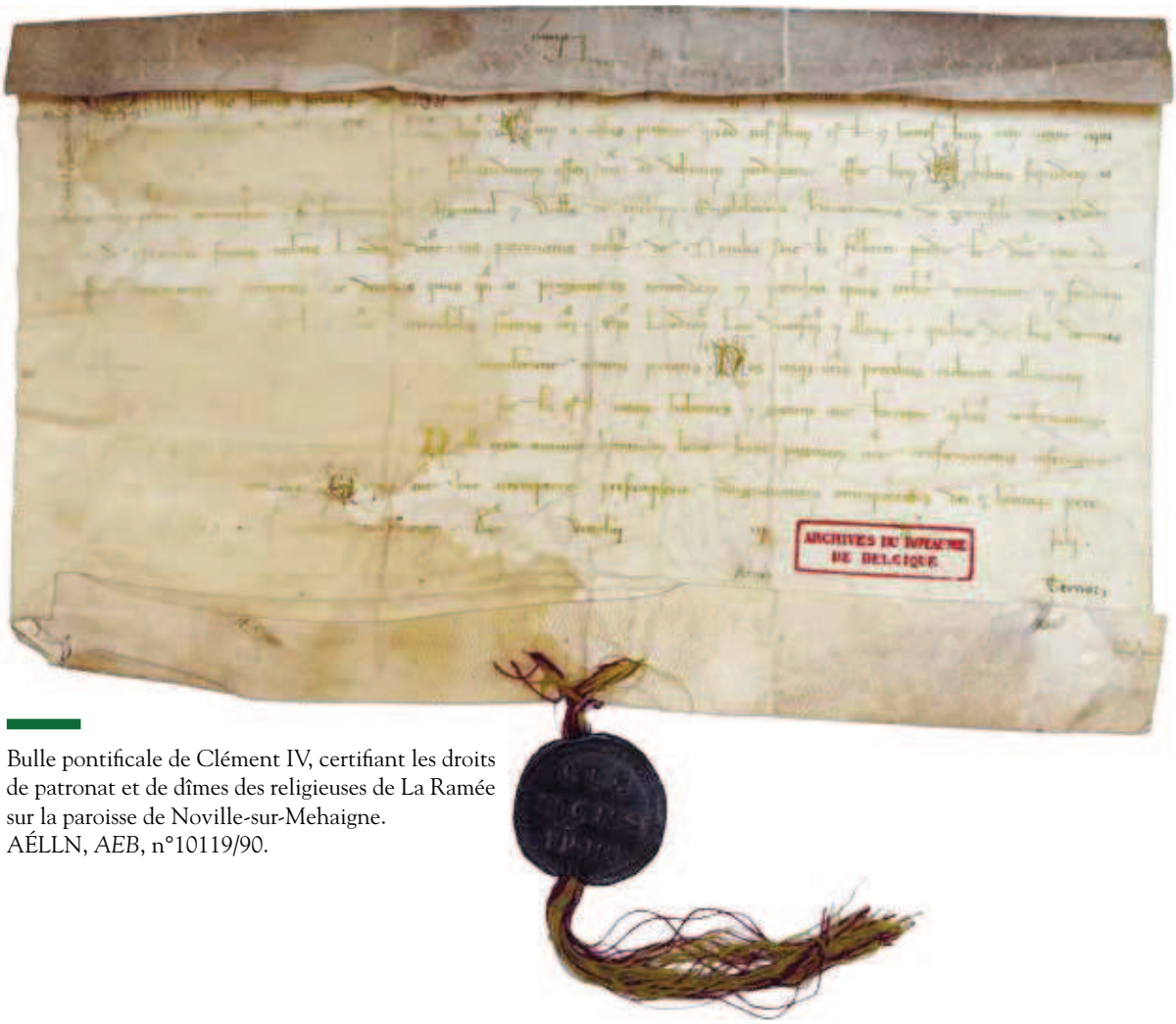

Bulle pontificale de Clément IV, certifiant les droits de patronat et de dîmes des religieuses de La Ramée sur la paroisse de Noville-sur-Mehaigne.
AÉLLN, *AEB*, n°10119/90.

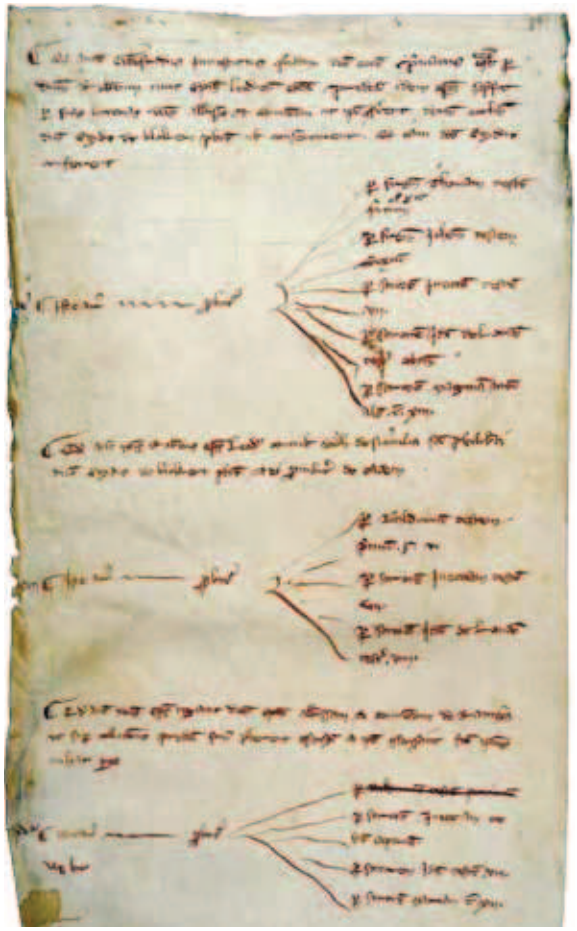

Démarches entreprises par Robert de Pellaines.
AÉLLN, *AEB*, n°10119/75.

tion difficile. À son propos, une chose est néanmoins certaine : il n'est pas l'œuvre du copiste qui a transcrit les témoignages en faveur d'Eustache de Branchon et de Robert de Pellaines. En fait, il s'agit plus probablement d'un rouleau écrit par Robert lui-même ou par un membre de son entourage direct, ce qui pourrait expliquer pourquoi il a fini par intégrer les archives de l'abbaye de La Ramée. À l'exception des premières lignes qui dévoilent sommairement les enjeux du conflit, l'essentiel du rouleau reprend brièvement les démarches entreprises par Robert de Pellaines, en se structurant autour de différents aspects de la querelle – les « articles » – et en renvoyant aux témoignages qui confortent la position de Robert. Cet écrit doit donc avant tout se lire comme un document pragmatique et utilitaire, comme un outil personnel destiné à faciliter les démarches entreprises en justice par l'une des deux parties impliquées dans le conflit. Il aurait tout aussi bien pu être détruit au terme du débat, mais, pour des motifs indéterminés, les cisterciennes de La Ramée ont jugé bon de l'intégrer à leurs archives.

Si ce rouleau et les dix-huit feuillets de parchemin décrits plus haut forment un bel ensemble, le dossier documentaire relatif à « l'affaire » de Noville-sur-Mehaigne n'est cependant pas tout à fait complet. Il manque, en effet, le fin mot de l'histoire, c'est-à-dire une charte produite par un ou plusieurs arbitres indiquant en quel sens le conflit a été tranché. Ce document, dont on peut raisonnablement supposer qu'il a existé en raison de l'importance prise par l'écrit au XIII[e] siècle, n'est visiblement plus conservé dans les archives de La Ramée. Il n'en est pas moins fort probable que Robert de Pellaines, et à travers lui les communautés cisterciennes de Villers et de La Ramée, aient obtenu satisfaction face à Eustache de Branchon, car, en juillet 1267, une bulle pontificale de Clément IV certifiera que les cisterciennes détiennent bel et bien le patronat et les dîmes de Noville-sur-Mehaigne. Dotées de cet écrit à l'autorité incontestable, les sœurs se verront alors confirmées dans leurs droits. L'intervention du pape n'empêchera cependant pas d'autres conflits de germer au début du siècle suivant, des conflits qui opposeront cette fois La Ramée à la communauté paroissiale novilloise à propos des réparations et des reconstructions à apporter à l'église Saint-Philibert, qui, décidément, aura constitué le principal point de convergence des tensions dans ce modeste village hesbignon[3]…
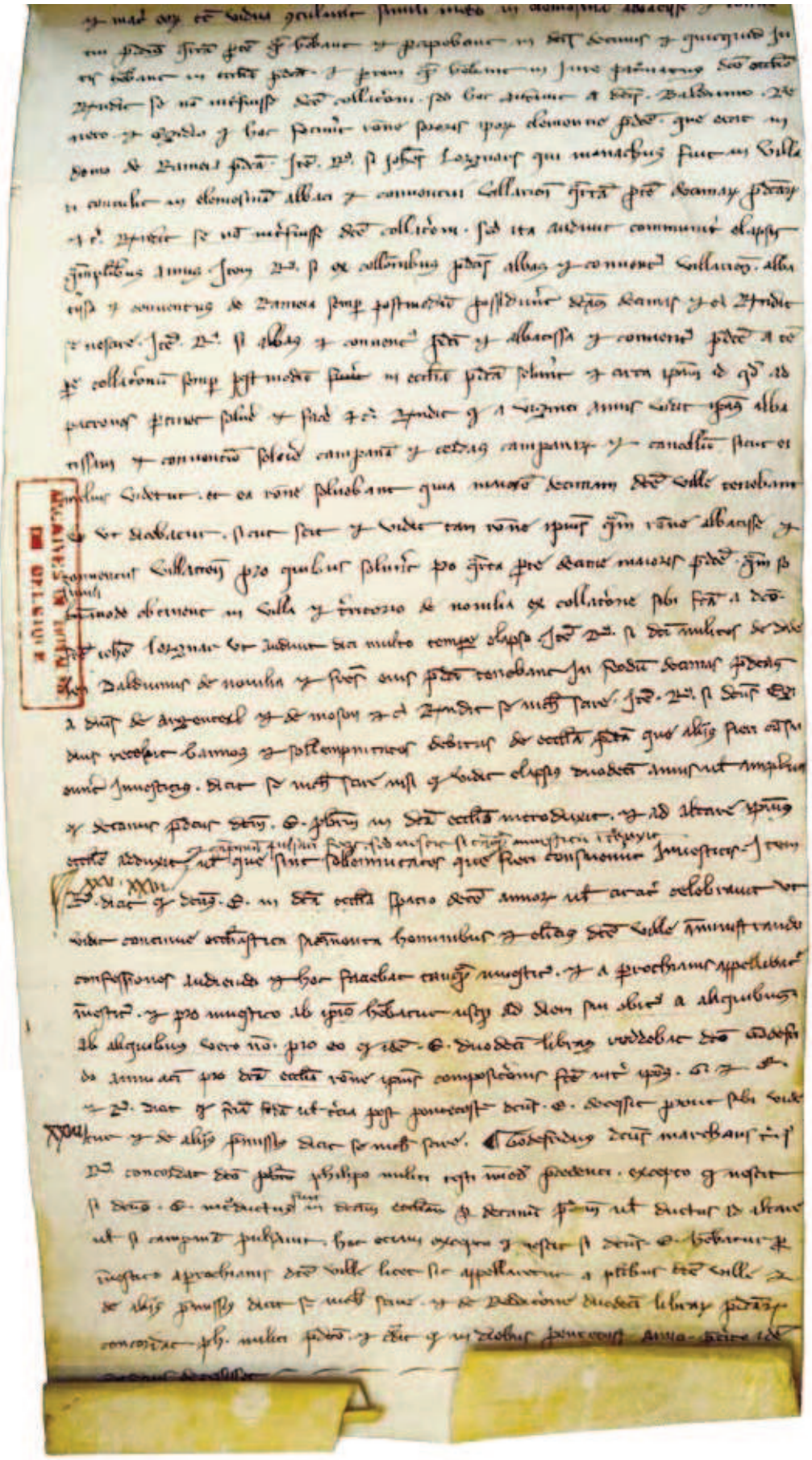
[3] AÉLLN, *AEB*, n°10120/115-116 et 125.